Image not found or type unknown

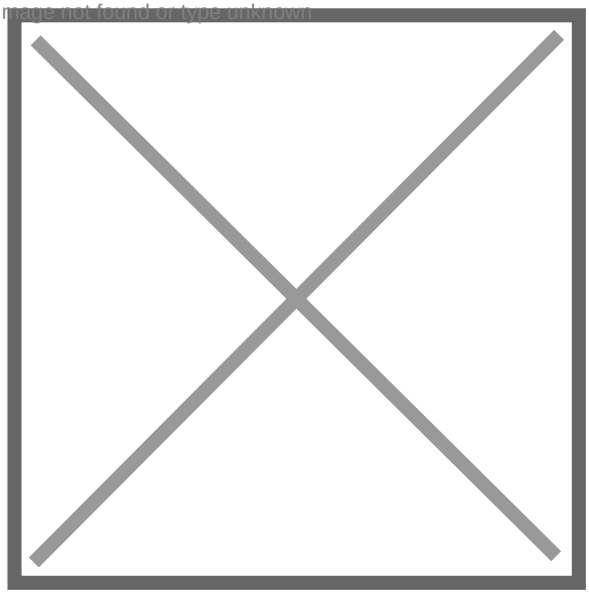

Harcelement du voisin : insultes et recommandés

Par **choupinette08**, le **08/09/2017** à **18:26**

Bonjour,

après quelques années me revoilà !Toujours avec le même voisin mais j'aimerai poser une question.
Que peut-on faire quand un voisin n'arrete pas d'insulter et va chez les gens (dans leur terrain et casse des choses.Les gendarmes ne font rien , ne veulent pas prendre de main courante, ils disent que c'est l'affaire du maire.Mais celui ci ne fait rien.
Notre voisin est réputé dans les environs , il met tout le monde dans les tribunaux, envoie des recommandés, il a même attaqué la mairie, l'état.....

N'y a til pas quelque choses à faire!Pour ma part, maintenant je le laisse j'attends ses recommandés et quand il y'en a j'appelle mon assistance juridique mais ma voisine en a pas et il profite que son mari est cloué au lit depuis six ans pour l'insulter à chaque fois qu'il la voie.elle en peut plus moralment !!!!

Aidez-nous!

Par **Tisuisse**, le **09/09/2017** à **08:42**

Bonjour,

Une main courante ne sert strictement à rien ou à pas grand chose, elle ne déclenche pas

une enquête, il faut déposer une plainte. Malheureusement, force est de constater que les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie rechignent à enregistrer une plainte, cela leur fait du travail administratif en plus et donne, aux autorités, de mauvais résultat de sécurité du secteur et ce n'est pas bon pour leur avancement ou leur réputation.

Comment faire : la seule solution possible est le dépôt de plainte, preuve des faits à l'appui, directement adressé au Procureur. Si ce dépôt est fait via un avocat, celui-ci suivra le dossier puisqu'il est payé pour ça, et demandera régulièrement au greffe où en est cette affaire.

Quand au maire, ne comptez pas trop sur lui non plus, il n'a pas envie de voir sa commune taxée de "lieu risqué manquant de sécurité".

Conclusion :
Réunissez vous en un collectif et consultez un avocat qui vous dira quoi faire. Si les autorités ne bougent pas, informez la presse locale (écrite, parlée ou télévisée), les maires, les gendarmes ou les policiers, n'aiment pas ce genre de publicité gratuite et, en règle générale, commencent à agir de façon efficace.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés